

Image not found or type unknown



Succession entre 6 enfants

Par **proriol**, le **19/08/2008 à 17:37**

Notre mère et décédée en mars 2008 . Elle a laissé des dettes crédits cartes ; Nous sommes 6 enfants. Notre mère nous a laissé une maison que nous avons mis en vente ; et la questions ,etons obliger de regler les dettes desuite avant la vente de la maison r nje dois dire que pour l instant nous devons regler 210E chaqu un , mais pour moi qui n ai que la AH adulte handicapé et mon mari retraité avec solidarite cela mais impossible pour l instant ; et en plus mes frères m on dit quant septembre il faut payer les impots et assurance maison ; et il possible de regler quant la maison sera vendue r nmerci

Par **Visiteur**, le **19/08/2008 à 17:52**

Bonjour, r n r n Une succession comporte un actif et un passif (comme le bilan d'une entreprise). r n On déduit le passif de l'actif et votre héritage est la différence. r n r n Si un héritier refuse une succession, il ne reçoit rien mais doit rien. r n r n Si vous acceptez une succession, les crédits restants dûs seront à rembourser, [fluo] mais je vous conseille de voir s'ils étaient assortis (le plus souvent, c'est le cas) d'une assurance-décès. [/fluo] r n r n Payer quand la maison sera vendue est une question d'accord entre les héritiers et les créanciers. r n r n Bon courage "Proriol"